

MAIRIE DE COTTÉVRARD
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 10 Juillet 2020 - Séance n°5

L'an deux mil vingt, dix juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Cottévrard, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, en séance publique, sous la présidence de monsieur Fabrice GAMELIN, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Pierre ALEXANDRE, Colette ANCELLE, Yves BOSVAL, Baptiste JULY, Séverine CARON, Catherine COLLET, Gaëlle DELESTRE, Franck ERNST, Fabrice GAMELIN,

Étaient excusés : Madame Corinne NOEL et Monsieur Charles ROUSSIGNOL

Date de Convocation: 02/07/2020

Date d'affichage : 02/07/2020

Nbre de Conseillers : En exercice : 11

Présents : 9

Excusés : 2

Monsieur Yves BOSVAL est élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19h00.

Après lecture du compte-rendu de la réunion du 23 juin 2020, le Conseil Municipal, ne faisant aucune observation, l'adopte à l'unanimité.

Délibération 2020/044

Désignation des delegates en vue de l'élection des Sénateurs

Sous la présidence de Monsieur Fabrice GAMELIN, Maire, ont été désignés ;

Monsieur Yves BOSVAL, secrétaire

Madame Colette ANCELLE et Madame Catherine COLLET, les plus âgées des membres du conseil,
Madame Gaëlle DELESTRE et Monsieur Baptiste JULY, les plus jeunes des membres du conseil.

Monsieur le Maire a ensuite invité le Conseil municipal à procéder à l'élection d'un délégué titulaire et de trois délégués suppléants :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Election du Délégué :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 9

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 5

A obtenu :

– Monsieur Fabrice GAMELIN : 9 (neuf) voix

Monsieur Fabrice GAMELIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Déléguée.

Election des trois suppléants :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 9

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 5

ont obtenu :

- Monsieur Franck ERNST : 9 (neuf) voix
- Monsieur Pierre ALEXANDRE : 9 (neuf) voix
- Monsieur Baptiste JULY : 9 (neuf) voix

Monsieur Franck ERNST, Monsieur Pierre ALEXANDRE et Monsieur Baptiste JULY, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés Suppléants.

QUESTIONS DIVERSES

Sans objet

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19 h 25.